Sainte-Foy, le 23 octobre 1967.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE SAINTE-FOY

REGLEMENT 1210

(Règlement 1210 amendant l'article 9 du règlement de zonage V-267, afin d'agrandir la zone P-31 aux dépens des zones R-D 19 et C-A 5 à l'endroit des lots Nos 181-1-A, 181-1-B, 181-24, 181-24-1).

Il est proposé par M. l'échevin Charles-E. Matte;

Et résolu que le règlement 1210 soit et est adopté; et que le Conseil statue et décrète par le présent règlement ce qui suit, savoir:

1.- L'article 9 du règlement de zonage V-267 est de nouveau amendé en y ajoutant les paragraphes suivants:

Une partie des zones C-A 5 et R-D 19 est annulée afin d'agrandir la zone P-31. Cette zone P-31 comprend donc en plus les lots 181-1-A, 181-1-B, 181-24 et 181-24-1.

Sur les lots 181-1-A, 181-1-B, 181-24 et 181-24-1 pourra être érigé un ajout à l'édifice existant, conformément au plan préparé par Jacques de Blois, architecte, et déposé le 5 octobre 1967.

Toutes les autres prévisions du règlement de zonage et construction V-267 s'appliquent.

2.- Le plan de zonage annexé au présent règlement est amendé en conséquence.

3.- Et le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Roland Beaudin,
Maire.

Noel Perron,
Greffier.

12105

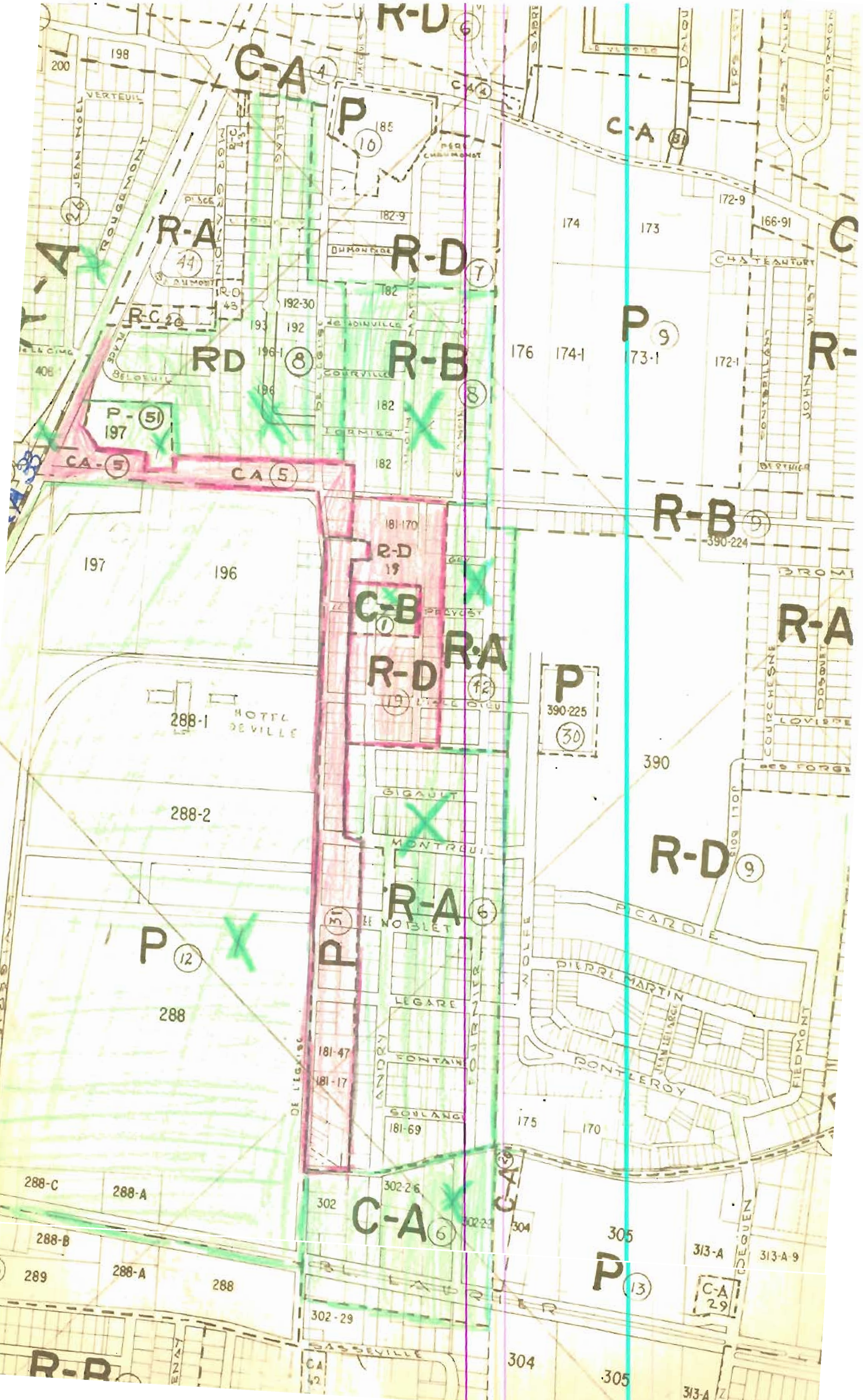

R-D 6
C-A 4
198
200
VERTEUIL
JEAN NOEL
ROUGEMONT
P 10
185
PERE CHAUMONOT
C-A 31
R-A 44
182-9
R-D 7
174
173
172-9
166-91
182
192-30
192
193
R-C 26
RD
196-1
8
R-B
8
176
174-1
P 9
173-1
172-1
JOHN WEST
R-
408
BELOEIL
COURVILLE
P - 51
197
CA 5
CA 5
R-B 9
390-224
181-170
R-D 19
C-B 1
PREVOST
R-A 42
R-D 19
R-A
197
196
288-1
HOTEL DE VILLE
P 390-225 30
390
288-2
GIGAULT
MONTREUIL
R-D 9
R-A 6
PICARDIE
NOBLET
P 12
P 31
PIERRE MARTIN
288
LEGARE
FOURNIER
181-47
181-17
FONTAINE
PONTLEROY
FIEDMONT
181-69
SOLANGE
175
170
288-C
288-A
302-2-6
302
C-A 6
304
305
288-B
313-A
313-A-9
289
288-A
288
P 13
C-A 29
302-29
304
305
313-A

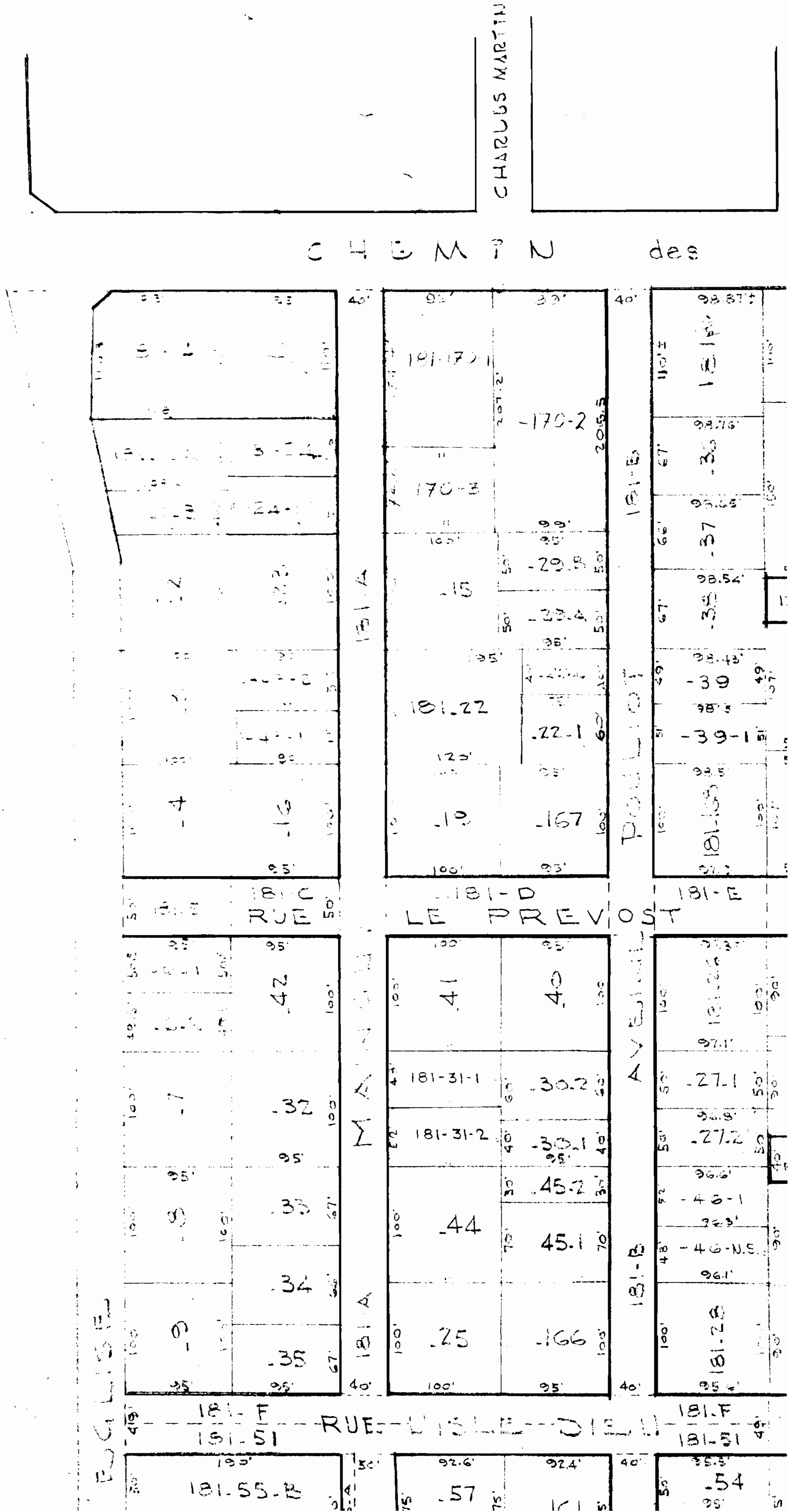
CHARLES MARTIN
CHEMIN des
181-170-1
-170-2
170-3
-29.8
.15
181-22
.22-1
-167
-37
-38
-39
-39-1
181-C
181-D
181-E
RUE
LE PREVOST
.42
.41
40
181-31-1
181-31-2
.30.2
.27.1
.27.2
.32
.33
.34
.35
.44
45.1
.45-2
.25
-166
181-A
181-B
181.28
181-F
181-51
RUE
181-55-B
.57
.54

REGLEMENT 1210

CITE DE SAINTE-FOY

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que, lors de la séance du 23 octobre 1967, le Conseil a adopté son règlement "1210"; amendant l'article 9 du règlement V-267 afin d'agrandir la zone P-31 aux dépens des zones R-D 19 et C-A 5 à l'endroit des lots numéros 181-1-A, 181-1-B, 181-24 et 181-24-1.

Que ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés à l'assemblée publique spéciale tenue à cette fin, le 16ième jour du mois de novembre 1967.

Qu'une copie a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et que ledit règlement sera en force conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 21ième jour du mois de novembre 1967.

NOEL PERRON, avocat,
Greffier de la Cité.

Je certifie que cet avis a été publié dans le journal " Le Soleil le 23 novembre 1967, conformément à la loi ..... Greffier,